

## 6 – CONTRAT RÉGIONAL D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL 2016-2019 / AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le développement des activités physiques et sportives dès le plus jeune âge et tout au long de la vie est un levier fondamental pour l'équilibre de notre société en termes de santé publique, mais aussi de vivre-ensemble et de cohésion sociale.

Aujourd'hui, la politique sportive s'intègre dans l'action générale en faveur de l'égalité des chances et du développement durable. Il s'agit de créer les conditions d'un dialogue permanent et d'une concertation efficace avec l'ensemble des acteurs du sport et des acteurs économiques ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'au regard de la croissance démographique du territoire de la Provence verte, des besoins de ses habitants et de la saturation et de la vétusté des équipements existants, la création d'un complexe sportif se révèle nécessaire.

La volonté de la commune est de promouvoir un sport durable en encourageant une pratique sportive respectueuse de l'environnement, éducative et solidaire.

Le complexe sportif prendra en compte les nouvelles formes de pratiques qui dépassent le seul cadre des besoins de la compétition et qui intègrent des préoccupations liées à la santé et à l'intégration sociale.

Ce complexe sportif comprendra :

- un centre aquatique réalisé par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;
- une salle multisports : basket, handball, volley, mur d'escalade, badminton, futsal, 250 places en tribune et une salle spécialisée pour les activités de type gymnastique douce,
- un complexe tennis : 6 courts extérieurs, 2 courts couverts et un club house,
- une aire de grands jeux en gazon synthétique avec une piste d'athlétisme.

Monsieur le Maire informe que ces nouveaux équipements contribueront à garantir l'équité d'accès aux activités physiques et sportives, ainsi qu'à lutter contre les discriminations en centralisant l'offre sportive en plein cœur de la commune à proximité des établissements scolaires.

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

NATURE DES POSTES DE DÉPENSES (Investissement)	MONTANT	
	€ H.T.	€ T.T.C.
Travaux construction / VRD – Équipement multifonctions	6 500 000,00	7 800 000,00
Travaux construction / VRD – Complexe de tennis	1 500 000,00	1 800 000,00
Frais annexes (géomètre, Programmation, études de sol, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS et SSI, études environnementales, assurances, raccordements, conduite opération...)	2 000 000,00	2 400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>12 000 000,00</b>

Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

<b>Date du commencement d'exécution</b>	1 <sup>ème</sup> trimestre 2019
<b>Date prévue de fin de travaux</b>	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021

<b>Année</b>	<b>Montant des dépenses prévisionnelles € H.T.</b>	<b>Montant des dépenses prévisionnelles € T.T.C.</b>
2019	2 883 000,00	3 459 600,00 €
2020	4 000 000,00	4 800 000,00 €
2021	3 117 000,00	3 740 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>12 000 000,00 €</b>

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ;
- de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial ;
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Dit que les crédits nécessaires à la dépense font l'objet d'une inscription au budget primitif de la commune.